

# CONTRAT DE PAYS DE BEAUCE

## MODALITÉ D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010-2014

### ACTION 4-2 : PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

#### OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles : réduire la consommation énergétique et encourager la production d'énergies renouvelables
- Susciter la demande en matière d'énergies renouvelables et structurer l'offre par l'accompagnement des agriculteurs.

#### EFFETS ATTENDUS

- Créer des circuits courts de production et d'approvisionnement en agro-ressources.
- Réduire la consommation énergétique des exploitations agricoles du territoire

#### EVALUATION DE L'ACTION

- Indicateurs de réalisation et ou de résultats de la mesure
  - *Nombre de diagnostics Planète réalisés.*
  - *Nombre d'exploitations agricoles impliquées dans une démarche de réduction de la consommation énergétique*
- Indicateurs d'impact le cas échéant
  - *Économies réalisées sur les exploitations agricoles : consommation énergétique des bâtiments, réduction de la facture d'énergie fossile...*
  - *Nombre de bénéficiaires de la nouvelle filière agro-ressources*

#### DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

Il s'agit dans cette action de soutenir les investissements permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique des exploitations agricoles :

- Soutien aux actions permettant de réduire la consommation d'énergie sur les exploitations agricoles et encourager les économies d'énergie par le développement de la production d'énergies renouvelables.
- Soutien aux agriculteurs dans leurs projets d'investissement liés aux agro énergie et dans une démarche de mise en réseau.
- Réalisation de bilan énergétique (diagnostic PLANETE) dans les exploitations et amélioration de l'efficacité énergétique sur l'exploitation et dans les pratiques.

#### **Investissements éligibles :**

- Études (notamment sur le potentiel énergétique de la paille), diagnostics Planète collectifs.
- Investissements permettant une meilleure efficacité énergétique sur l'exploitation (chaudière biomasse pour le séchage, presse à huile végétale,...), installations permettant la fabrication d'agro combustible (granulés de paille, plaquettes de bois, ...).

#### **Bénéficiaires :**

- **Investissements** : CUMA et structures collectives. Les exploitants individuels sont éventuellement éligibles s'il est démontré que l'utilisation du matériel envisagé ne peut-être mutualisée (chaudière pour le séchage par exemple).
- **Etudes et diagnostics PLANETE** : Syndicat de Pays, structures collectives, Chambre d'Agriculture (travaux en régie exclus)

**Taux de subvention :**

- **Investissements** : 35% en MO collective (la structure collective étant un regroupement d'au moins 4 exploitants en CUMA, structure associative, GIE, GDA (sont exclus les entreprises agro-alimentaire, SARL sauf si adossée à une exploitation). 25% en MO individuelle.
- **Etude** : 80%
- **Diagnostic PLANETE** : 40%

**Modalités de financement des opérations :**

Les dispositifs spécifiques régionaux seront mobilisés en priorité (des financements peuvent être mobilisés dans le cadre de la Convention ADEME-Région, exemple : appel à projets « Méthanisation à la ferme »).

Les diagnostics Planète devront de préférence être conduits de manière collective et sur un secteur géographique identifié pour mieux en mesurer les impacts.

Pour les exploitants agricoles, la réalisation d'un diagnostic Planète sera un préalable au financement des investissements liés à la performance énergétique et un avis de la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir s'assurant que les investissements sont en accord avec le diagnostic devra être fourni.

L'avis de la DDAF sera sollicité ainsi que celui de la Fédération des CUMA pour acquisitions de matériels en CUMA.

Pour les installations permettant la fabrication de combustibles biomasse, une étude de marché sera demandée.

Avis du Pôle efficacité énergétique de la Région.

La réglementation nationale et européenne en vigueur est appliquée pour le cumul d'aides : la subvention régionale est de 2 000 € minimum et de 10 000 € maximum en maîtrise d'ouvrage individuelle et comprise entre 2 000 € et 28 000 € en maîtrise d'ouvrage collective.

## Contact

Pays de Beauce  
Stéphanie JOUSSET, Agent de Développement du Pays de Beauce  
Tél. 02 37 99 03 11 – Fax 02 37 99 20 63  
[pays.de.beauce@wanadoo.fr](mailto:pays.de.beauce@wanadoo.fr)